

UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS

Dans sa conférence de presse du 28 septembre, le réseau des INSPÉ confirme la baisse des inscriptions en M1 MEEF : - 5 % dans le premier degré, - 8 % dans le second. Pour le Réseau, cette baisse serait «à relativiser» dans le contexte d'une baisse générale des effectifs à l'université (-3,4 %). On constate cependant que la baisse dans les INSPÉ est supérieure à la baisse générale.



SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Michela Gribinski, Konstanze Lueken, Laurence Maurel & Stéphanie Péraud-Puigsgéur.

Le passage à la plateforme « Mon Master » a peut-être en partie compliqué l'exercice mais ne suffit pas à expliquer la baisse – d'autant que plusieurs INSPÉ ont ouvert une deuxième campagne de candidatures lorsque les capacités d'accueil n'étaient pas atteintes. À Paris par exemple, on constate une forte baisse dans les parcours M1 2^d degré (sur 17 parcours, 9 n'atteignent pas la moitié de taux de remplissage c'est-à-dire le nombre de places ouvertes à la candidature « Mon Master », dont Histoire-Géographie et Lettres). À Versailles, elle touche même les inscriptions en premier degré sur certains sites.

Baisse aussi à Toulouse, où un parcours de mention 2 est fermé faute d'étudiant-es, cinq parcours sont ouverts à moins de 20 % des capacités d'accueil, six parcours ouvrent notamment en M2 avec moins de cinq étudiants... ce qui amène des mutualisations forcées, qui elles-mêmes font perdre du sens à la formation !

Les inscriptions s'élèvent à 74 % des capacités d'accueil à Mâcon en PE (alors qu'elles sont à 100 % à Nevers), elles sont en baisse dans certains parcours du second degré de l'académie – ce qui n'entraîne pas ici de mutualisation mais une réduction de 20 % de la formation lorsque l'effectif est inférieur à cinq étudiant-es.

La réouverture des inscriptions après la clôture de « Mon Master » n'a pas empêché la baisse globale – certes inégalement répartie sur le territoire, et variable

selon mentions, parcours et sites – très inquiétante en termes d'attractivité. À quoi s'ajoutent les retours sur le nombre toujours croissant d'étudiant-es qui renoncent à se présenter au concours et/ou sont recruté-es directement comme contractuel-les, et sortent donc de la formation.

LES SABLES MOUVANTS

La formation des enseignant-es, toujours en mouvance, de réforme, en re-réforme, est changeante. Il n'est pas simple de satisfaire aux injonctions diverses, parfois paradoxales. Cela se complique encore davantage quand, au-delà des exigences ministérielles, chaque structure y apporte ses idées, ses envies, ses ambitions, ou tout simplement ses convictions mais sans concertation. On constate alors des modifications de maquettes en cours de route, la transformation d'une option en cours obligatoire (une option en est-elle encore une quand il n'y a plus de choix ?), les choix jusque-là possibles dans d'autres structures supprimés pour laisser place à une seule possibilité, imposée, qui, en passant, voit augmenter son volume horaire par rapport à la maquette initiale.

Que dire des étudiant-es dans certains parcours PLP pro, qui, ayant passé le concours en Master 1 et validé le Master 1, se voient interdits d'inscription en Master 2 ? Une décision que formateur-rices et étudiant-es n'apprennent qu'en juillet, une fois que toutes les demandes de mutation sont terminées et que les concerné-es n'ont plus la possibilité de partir vers un autre INSPÉ qui aurait pu accepter leur inscription. On observe ainsi des variantes/variations locales, qui méritent d'être mieux connues afin de permettre aux étudiant-es de faire leurs choix et de rejoindre un INSPÉ en fonction des possibilités de poursuite d'études effectives. Quand ils/elles sont devant le fait accompli, quand il est trop tard, la colère n'est jamais loin.

Cerise sur le gâteau, déjà fort indigeste, le mal-être des personnels et parfois des étudiant-es : s'il trouve à s'exprimer via différentes instances, il ne connaît que trop rarement de retour : les actions concrètes font la plupart du temps défaut.

FORMATION CONTINUE HORS TEMPS DE SERVICE ?

C'est non ! Dans quel métier imposerait-on une contrainte pareille ? Voir ici la pétition lancée par l'Association française

pour l'enseignement du français :
<https://chng.it/Q2nnwr77z4>

INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

Deux-tiers de surface en moins pour former les enseignant-es et les éducateur-es en Gironde

Au moment même où Gabriel Attal évoque de façon très idéologique et réactionnaire le retour aux écoles normales, l'université de Bordeaux, à laquelle est rattaché l'INSPÉ, a engagé un processus d'abandon de deux sites historiques correspondant à l'école normale des filles, à Bordeaux et à celle des garçons, à Mérignac. L'objectif est de se débarrasser de l'entretien d'un patrimoine mis à disposition par le département de Gironde et la municipalité de Mérignac pour regrouper dès 2026 les activités sur le campus des sciences à Pessac. Les arguments invoqués officiellement sont nombreux, et certains peuvent sans doute être audibles. Mais ils pèsent en réalité bien peu face aux deux formules technocratiques dorénavant bien connues et incessamment utilisées pour recouvrir le scandale du sous-financement chronique de l'enseignement supérieur public : la soutenabilité budgétaire et la soutenabilité environnementale, la seconde ajoutant un soupçon de culpabilisation des personnels qui, en s'opposant au projet, participeraient volontairement de la destruction active de la planète.... Concrètement, cela signifie deux tiers de surface en moins pour accueillir et former les étudiant-es et stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation, un risque d'éparpillement accru des cours dans les différentes composantes de l'université, là où il restera encore quelques salles ou amphithéâtres pour les loger, la refonte des deux centres de ressources documentaires, pourtant utilisés intensivement par les étudiant-es dans une BU de sciences qui devra faire place aux collections alors qu'elle est déjà intégralement utilisée, et un plan social en bonne et due forme pour gérer la disparition des postes de personnels BIATSS dédiés à la logistique et à la restauration. Si ce projet était réalisé, il détruirait les conditions matérielles nécessaires à l'existence d'un lieu physique et symbolique à l'identité forte dédié à la formation des enseignant-es et éducateur-rices de

demain, au moment où la crise des vocations et les besoins de l'éducation nationale sont plus importants que jamais. Les personnels du site girondin ont déjà écrit au président de l'université et au directeur de l'INSPÉ pour faire part de leurs vives inquiétudes. Lors d'une réunion de présentation du projet le 25 septembre, ils ont renouvelé leur message et leur demande d'être *réellement* concertés avant toute décision engageant pour des années leur institut. Ils sont collectivement déterminés à se battre pour conserver des conditions de travail et d'étude décentes et pour éviter que ces projets ne débouchent *in fine* sur la solution malthusienne consistant à supprimer des groupes ou des formations alors que de plus en plus d'étudiant-es se retrouvent à la porte des masters. Le risque est aussi présent de voir reportés en distanciel les cours qui ne pourraient plus se tenir sur site, alors même que l'expérience du confinement a montré les limites de cette modalité de travail. La formation des enseignant-es n'a pas à être la variable d'ajustement d'une politique patrimoniale de l'université dont les promesses d'autonomie et de rentabilité ont fait long feu.

CRISE DU RECRUTEMENT

Échos du CDFN FSU du 26 septembre 2023

De nouveau, les concours ne font pas le plein. Pour le 2^d degré, 1433 postes n'ont pas été pourvus sur les 7450 postes offerts aux CAPES, CAPET et agrégation (externes et internes). Même si l'attractivité de l'agrégation externe reste meilleure que celle des CAPES et CAPET, elle se dégrade : 1,5 % des postes n'y sont pas pourvus. Faute de listes complémentaires, les doubles admissions et les désistements ne sont absolument pas compensés alors qu'il s'agit d'une mesure facile et rapide à systématiser.

Pour les CAPLP, comme en 2022, c'est un quart des postes qui n'a pas été pourvu. La situation devient alarmante : 464 postes non pourvus en 2023 (pour 1925 places aux CAPLP externe, interne et 3^e concours) – le chiffre monte à 960 quand on cumule les sessions 2022 et 2023.

Dans le 1^{er} degré, 84 % des postes ont été pourvus (1584 postes perdus sur les 9900 à l'issue des admissions). Pour mémoire, en 2008, pour un nombre de postes offerts comparable à celui de 2023, le taux d'admissibles par poste était de 2,22 candidat-es (1,51 en Guyane) alors qu'en 2023, il

est de 1,42 (0,48 en Guyane) : on mesure l'ampleur de la dégradation de l'attractivité du métier.

Dans ce contexte, plutôt qu'au recrutement massif de contractuel·les ou au retour aux écoles normales, l'urgence est à des décisions permettant, à court terme, d'améliorer la situation : allocations attribuées aux admissibles non admis pour leur permettre de préparer le concours, constitution de listes complémentaires, communication claire sur le nombre de postes ouverts, plan pluriannuel de recrutements, amélioration des salaires et des conditions de travail...

RETOUR SUR LES ÉCHANGES AVEC LE RÉSEAU DES INSPÉ

Le SNESUP a été invité par le Réseau des INSPÉ à un temps de discussion sur la situation de la FDE le 13 septembre 2023.

Premier constat : il semble que le Réseau n'en sache pas beaucoup plus que ce qui a été relayé par la presse. Le MEN prévoit de déplacer le concours à la fin de la L3, vraisemblablement pour les PE uniquement, à l'horizon 2025.

Ces échos sont cohérents avec ce qui a été dit au CNESER du 12 septembre 2023 par la ministre de l'ESR (une fois n'est pas coutume) dans sa réponse à une intervention des élus SNESUP : formation « d'inspiration PPPE » avec possibilités de passerelles en amont du concours, affirmation que la FDE doit demeurer universitaire et que la réforme est « portée » par le MEN et le MESR.

Dans ce contexte, le Réseau liste ses points de vigilance et propositions :

- caractère universitaire de la formation ;
- non-décrochage des parcours PE-PLC – qui connaissent le même déficit d'attractivité ;
- plutôt que le modèle PPPE (qui exclut l'université de 50 % de la formation), proposition de licences labellisées dès le post-bac, qui allient apports disciplinaires et transversaux, ou de licences « Enseignement et éducation », à créer dans les INSPÉ pour les PE et les PLC ;
- progressivité des stages (type AED prépro) en pratique accompagnée en licence ;

- nécessité d'un modèle économique pour les INSPÉ.

Le Réseau des INSPÉ propose, après le concours, un master avec des parcours différenciés :

- pour les lauréat·es des concours issu·es d'une licence « Enseignement et Éducation » : master avec tiers-temps en responsabilité en M1, stagiaire 50 % en M2 ;
- pour les lauréat·es des concours qui n'auraient pas suivi une licence « Enseignement » : master avec tiers-temps de pratique accompagnée en M1, puis responsabilité 50 % en M2 ;
- pour les non-lauréat·es : possibilité de poursuite d'études après une Licence (avec prépro par exemple)

Le SNESUP peut partager plusieurs de ces positions, mais avec les précisions suivantes :

- refus d'un modèle d'alternance qui repose sur le service en responsabilité des étudiant·es ou des stagiaires comme moyens d'emploi ; notre mandat est le financement des études sans contrepartie de service (du temps pour étudier, avec engagement à servir l'État) – donc plutôt le modèle IPES que AED ;
- nécessité que les stages soient progressifs et variés pour permettre aux futur·es enseignant·es d'être confronté·es à différents contextes d'exercice ;
- refus de l'actuel « modèle » AED prépro qui impose aux étudiant·es de rater certains cours, les met en responsabilité en M1, ne leur permet pas de voir plusieurs contextes d'exercice ;
- importance de la concertation avec les équipes pour l'élaboration de nouvelles maquettes le cas échéant ; pas de maquettes « sorties du chapeau » !

Dans son communiqué de presse du 29 septembre, le Réseau des INSPE présente son « projet » : <https://www.reseau-inspe.fr/communiqu%C3%A9-du-reseau-des-inspe-paris-le-29-septembre-2023-2/>

CONSULTATION « ATTRACTIVITÉ » AU MEN

Le MEN a ouvert le 13 septembre un cycle de consultations sur l'attractivité du métier. Trois thématiques seront abordées : la formation initiale et le recrutement ; le déroulement de carrière ; les conditions de travail. C'est donc dans ce contexte qu'a été confirmé le projet d'une réforme de la formation – sans bilan des réformes précédentes.

Même si le projet du ministère n'est pas encore très clair, on a toutes les raisons de craindre qu'il soit en cohérence avec les dernières attaques menées contre la FDE :

- la loi Brisson (votée au Sénat le 11 avril 2023), qui a pour objectif de « contrôler » encore davantage la formation des enseignant-es et propose une « École supérieure du professorat des écoles » *hors université* ;
- les propos du président de la République, pour qui la formation (des enseignant-es des voies professionnelles, mais pas seulement) est trop longue et décorrélée du métier ;
- le resserrement sur les fondamentaux du ministre de l'Éducation nationale...

Se dessine donc un avenir plutôt sombre : celui d'une formation « maison » (la référence aux écoles normales n'est pas complètement innocente), aux mains de l'employeur. Pour le moment, l'essentiel des annonces porte sur le déplacement de la position du concours à Bac +3 pour les PE, lequel déplacement pourrait s'étendre aux concours du 2^d degré.

Pour le SNESUP, la position du concours ne doit pas être le point nodal de la « réforme » : il faut travailler sur une vision globale et systémique, en portant le débat sur le fond de la formation, et ne pas accepter que le MEN détourne les discussions comme le sens des mots « alternance », « prérecrutement », etc.

Quelle que soit la position du concours retenue par le MEN employeur (légitime à décider des conditions de recrutement), des questions doivent être posées.

- Quel parcours avant le concours ? Différents modèles semblent possibles : généralisation des PPPE, création de licences PE, licences « labellisées » pour l'enseignement, cadrage des UE de prépro dans les licences disciplinaires d'autres composantes (qui existent déjà mais de façon très variable selon les universités et les licences)... Quel que soit le modèle, nous devons demeurer vigilants sur l'ancrage universitaire de la formation, la place de l'université en général et des INSPÉ en particulier dans les orientations à venir.

- Quelle formation après la licence ? Quelle que soit la position du concours, nous devons défendre le maintien d'une formation à Bac + 5, avec l'obtention d'un master, dont les maquettes doivent être conçues par les équipes universitaires (et non imposées par le MEN dans une multiplication d'injonctions intenable).
- Quel statut pour les étudiant-es tout au long du parcours, quelles modalités et volumes de stage(s) dans la formation, et quelle articulation des stages avec la formation ?
- Quelles formations post-concours et modalités d'entrée dans le métier ? La situation actuelle n'est pas satisfaisante. Ni pour les stagiaires issu-es de MEEF, en responsabilité de classe(s) à temps plein et dont la formation d'entrée dans le métier est réduite à une dizaine de journées – ni pour les stagiaires non issu-es de MEEF, à mi-temps en responsabilité de classe dès le début d'année alors qu'ils et elles peuvent n'avoir jamais vu de classes autres que celles fréquentées en tant qu'élèves.

Les revendications du SNESUP et de la FSU sont claires : dimension universitaire et professionnelle de la formation à Bac + 5, financement des études (sans contrepartie de service : du temps pour étudier, avec engagement à servir), stages formateurs et progressifs qui n'utilisent ni les étudiant-es ni les stagiaires comme des moyens d'emploi, non-décrochage PE-PLC, attribution de moyens pour les universités et les INSPÉ à la hauteur des besoins.

Plus généralement, nous réaffirmons notre attachement à l'existence de plusieurs voies possibles de (pré) recrutement et au concours comme modalité principale de recrutement. Enfin, nous avons à faire entendre que la formation doit être maintenue dans les universités et en leur sein dans les INSPÉ, c'est-à-dire là où les équipes réfléchissent, accompagnent, mènent des recherches sur la FDE – ce qui est aussi une condition nécessaire pour penser un réel continuum de formation, de la L1 à l'après concours et l'après master.

La situation actuelle de la FDE est très dégradée, une réforme à la hauteur des enjeux ne peut se mener *sans* les acteurs et actrices de la formation ni *contre* eux.